

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 10 avril 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 avril 2019

2019 DAC 391 Convention d'occupation du domaine public avec l'organisme Paris Ateliers (4e).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 19 mars 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention relative à l'occupation du domaine public par Paris Ateliers (4e) ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Mme la Maire de Paris est autorisée à signer avec Paris Ateliers (4e), une convention relative à l'occupation des locaux municipaux situés au 28,30 rue Gauthey (17e), sur la base du texte joint en annexe à la présente délibération.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO